

LE VIAGER

Mise à jour le 12.12.24

OBJECTIFS

- Maîtriser le mécanisme juridique du viager et ses intérêts
- Vendre un bien en viager voire sa revente en viager
- Appliquer la fiscalité spécifique au viager

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Durée : 16 heures - Présentiel 2 jours
- Tarif : 560€ HT
- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Effectif minimum : 1
- Effectif maximum : 16

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Moyens pédagogiques: support dématérialisé, livret de formation comprenant des études de cas concrets, des exposés théoriques, et des conseils pratiques.
- Moyens d'évaluation: Quiz d'entrée et de sortie de validation des acquis.

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis n'est nécessaire.
- Cette formation s'adresse tant aux professionnels débutants qu'aux professionnels confirmés.

CONTACT :

- Formateur : Violaine de Boisgelin
- @ : contact@lexiformations.com
- Tél : 06.69.57.06.19

PROGRAMME

I. Comprendre le mécanisme du viager

- Définir et comprendre les différents types de viager
- Identifier les intérêts du viager et situations dans lesquelles il est intéressant (transmission patrimoniale, successorale etc.)

II. Le viager appliqué à la vente immobilière

- Connaître les précautions et vérifications préalables à opérer pour assurer la validité du contrat de viager
- Savoir déterminer le prix de vente (Bouquet et rente viagère (*calcul et indexation*)).
- Etude de clauses particulières au viager à insérer dans l'acte de vente (*réversion de rente et bénéficiaires de la rente, obligations des parties, garanties pour le vendeur*)
- Connaître la fiscalité applicable au viager
- Comprendre la fin du contrat de viager ou de la revente de l'immeuble acquis en viager

Mises en situation et travail sur des cas pratiques réels.

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone au 06.69.57.06.19.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés. Une inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation est retournée signée.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation.

Lexi Formations